



"Crèche and Do"

Association Loi 1901

Crèche à domicile

Services d' "aide maman"

Services périscolaires

Responsable de la structure

Frédérique DOUSSET

lundi 3 août 2015,

COURRIER AOUT 2015

À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE

- **FINS DE CONTRATS (très important) :**

Pour ceux qui ne l'ont par encore fait : vous devez nous **transmettre les fiches de renseignements de fin de contrat cette semaine.** Vous devez en effet être déjà en mesure de nous communiquer tous les renseignements dont les dates de préavis dont nous avons besoin pour calculer les indemnités de fin de contrat. Vous êtes effectivement nombreux à terminer votre contrat cet été et nous devons nous organiser pour que vous puissiez remettre les papiers de fin de contrat à votre salariée le dernier jour du contrat, comme le stipule le droit du travail. Il faudra donc également nous faire parvenir le calendrier horaire d'août quelques jours avant la fin de contrat pour valider le solde de tout compte.

Pour rappel : **l'association sera fermée du 10 au 23 août.** Pour ceux qui terminent leur contrat pendant cette période, il faudra donc nous transmettre les éléments avant le 10 août pour ne pas pénaliser votre salariée qui doit s'inscrire à pôle emploi.

- **LES FORMATIONS du premier semestre 2016 :**

A la rentrée de septembre, les intervenantes à domicile bénéficiant d'un contrat seront peu nombreuses. Ceci est dû d'une part à la diminution du nombre d'adhérents (peu de nouveaux arrivants et des départs non prévus des « anciens ») et à l'augmentation du nombre de familles en gardes partagées.

De ce fait, tous les modules de formation proposés ne pourront pas être dispensés.

Nous vous invitons donc à **choisir rapidement**, pour celles qui ne l'ont pas déjà fait, **le module qui vous intéresse le plus et à vous inscrire par téléphone auprès de Nathalie Gutierrez-Ruisanchez.**

Seuls les modules ayant un minimum de 6 personnes pourront être réalisés.

Nous comptons vivement sur la participation active de chaque parent et de chaque intervenante pour que chaque salariée suive un module de formation continue en 2016.

Si la formation continue est en effet essentielle à la professionnalisation des métiers de la petite enfance et permet un accueil et une prise en charge de qualité de vos enfants, la réalisation de ces modules est de surcroît indispensable pour l'équilibre budgétaire de notre association.

- Du 18 au 22 janvier : Module 6
- Du 8 au 12 février : Module 1
- Du 7 au 11 mars : Module 4
- Du 21 au 25 mars : Module 5
- Du 4 au 8 avril : Module 8
- Du 9 au 13 mai : Module 7
- Du 6 au 10 juin : Module 3
- Du 20 au 24 juin : Module 2

- **LES ATELIERS :**

Au mois d'août, il n'y aura pas d'atelier. Les ateliers reprendront en septembre ; nous vous communiquerons ultérieurement les dates.

A noter qu'il est prévu **un grand regroupement festif**, conviant tous les adhérents de Crèche and do et les intervenantes, à l'association le **vendredi 11 septembre à 10 heures.**

A ce sujet, vous allez recevoir par mail une invitation.

Concernant les ateliers pour la rentrée, vous pouvez, si vous le souhaitez, et si ce n'est pas déjà fait, inscrire votre (ou vos) enfant(s) sur les ateliers sachant que les ateliers **Bébé** ont lieu **une fois par mois.** Cela concerne les bébés de **6 mois à 15-18 mois.**

Les inscriptions pour les ateliers « **Découverte** » (à **partir de 16-18 mois**) et pour les ateliers « **Thématiques** » hebdomadaires (à **partir de 2 ans**) sont également ouvertes. Le nombre d'enfants par atelier est limité.

Vous pouvez aussi inscrire vos chérubins à **My Gym** sachant que c'est le jeudi.

En fonction du nombre d'enfants inscrits, **les séances My Gym et les ateliers découvertes auront lieu soit toutes les semaines, soit une semaine sur 2.**

Dans tous les cas, vous allez recevoir fin août un mail détaillant les ateliers de la rentrée.

- **MODIFICATION TAUX COTISATION en AOUT:**

Suite à la parution au journal officiel de l'avenant sur la formation professionnelle, **les charges patronales de formation professionnelle continue augmentent de 0,1 % au 1^{er} août** et passent donc de 0,25 % à **0,35 %.**

Pour plus d'infos, suivez le lien :

http://legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=00C319A9CC0789DFBA2F292C72DB981F.tpdila19v_3?idConvention=KALICONT000005635792&cidTexte=KALITEXT000030555404&goal=0_262a3c84aa-ca887c8631-228628189&mc_cid=ca887c8631&mc_eid=2a19151e95

Et vive les vacances !

L'équipe de Crèche and do